



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT : MURET
CANTON : AUTERIVE
MAIRIE - 31390 BOIS DE LA PIERRE
1 place de la Mairie
Email : mairie.boisdelapierre@orange.fr
Tél. : 0561878608

PROCES-VERBAL de la SEANCE du vendredi 03 NOVEMBRE 2023 n° 2023-07

Réunion : 03 novembre 2023 – 20 heures 30
Convocation : 27 octobre 2023
Secrétaire : Jocelyne DI MARE
Présents : Laetitia BOINEAU, Jérôme BRISSEAU, Jocelyne DI MARE,
Estelle RAMBLA-DINNAT, Stéphane WAWRZYNIAK, Éric WOUTERS.
Absente : Déolinda BERGES
Absentes excusées ayant donné procuration :
Amandine GARCIA VILLAR a donné procuration à Stéphane WAWRZYNIAK
Hesther GROOT a donné procuration à Éric WOUTERS
Laurence MARLATS a donné procuration à Jocelyne DI MARE.

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOIS DE LA PIERRE régulièrement composé, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur WAWRZYNIAK Stéphane, Maire.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de séance du 06 octobre 2023
- Délibération n° 2023-07-01 : orientation des enfants de BOIS DE LA PIERRE vers l'école de PEYSSIES à partir de la rentrée scolaire 2024 (explication du contexte et des orientations).
- Délibération n° 2023-07-02 : devis signalétique « extinction éclairage public »
- Délibération n° 2023-07-03 : devis défibrillateurs
- Délibération n° 2023-07-04 : création de poste de secrétaire de mairie
- Choix du devis pour signalétique et travaux (pool routier)
- Préparation réunion publique PLU du 08 novembre 2023 et réunion PPA (Personnes Publiques Associées) du 17 novembre 2023
- Point assainissement
- Noël à BOIS DE LA PIERRE
- Questions diverses

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice.
En ouverture de séance, il est procédé à l'**ELECTION DU SECRETAIRE de SEANCE** :
Madame Jocelyne **DI MARE** se propose pour cette session.
Madame Jocelyne **DI MARE** est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 06-10-2023.
Aucune modification, le procès-verbal est approuvé et signé.

DELIBERATION n° 2023-07-01 : ORIENTATION DES ENFANTS DE BOIS DE LA PIERRE vers l'ECOLE de PEYSSIES à partir de la rentrée scolaire 2024 (explication du contexte et des orientations).

Depuis la rentrée scolaire 2023, les parents des enfants de l'école maternelle inscrits à PEYSSIES doivent assurer le transport individuellement de BOIS DE LA PIERRE vers PEYSSIES puis payer le transport scolaire entre Peyssies et Lafitte-Vigordane.

Il en est de même pour les familles des enfants de classes de l'enseignement élémentaire inscrits à Labastide-Clermont qui paient le transport entre Labastide-Clermont et Lautignac.

Actuellement, les enfants sont répartis sur plusieurs écoles : BERAT, LABASTIDE-CLERMONT, PEYSSIES, CARBONNE etc... ce qui ne favorise pas le lien social.

Après discussion avec le Conseil Régional qui a repris la compétence du transport scolaire primaire, il est proposé qu'à partir de la rentrée 2024 les enfants domiciliés à BOIS DE LA PIERRE, nouvellement scolarisés, soient orientés sur l'école de PEYSSIES.

Dans ces conditions, le transport reste gratuit pour toutes les familles. L'accueil en périscolaire des élèves de BOIS DE LA PIERRE à PEYSSIES devra être négocié et ajusté aux besoins des parents (7h00 à 19h00).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR – 01 abstention (L. BOINEAU) :

-APPROUVE cette décision.

Présents : 06 – Procurations : 03 - Votants : 09 – **POUR : 08** – Contre : 00 – Abstention : 01

DELIBERATION n° 2023-07-02 : DEVIS SIGNALÉTIQUE « EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC »

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public permet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participe à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse

Dans le contexte préventif, Monsieur le Maire propose de mettre en place des panneaux « extinction éclairage public » qui seront utilisés pour annoncer l'heure à laquelle l'éclairage public s'éteint dans la commune de BOIS DE LA PIERRE.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée trois devis :

SIGNATURE : 1 296.53 € TTC

SIGNAUX GIROD 1 655.45 € TTC

MOZERR SIGNAL 1 692.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

⇒ **AUTORISE** l'implantation de la nouvelle signalisation « extinction éclairage public »

⇒ **APPROUVE** le devis de la société SIGNATURE d'un montant de 1 296.53 €

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

⇒ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Présents : 06 – Procurations : 03 - Votants : 09 – **POUR : 09** – Contre : 00 – Abstention : 00

Autre information : Le rézo pouce est une application locale de co-voiturage. Les panneaux signalétiques des points d'arrêt du réseau seront posés par l'entreprise "Signature" lors de l'installation des panneaux d'extinction de l'éclairage public.

DELIBERATION n° 2023-07-03 : DEVIS DEFIBRILLATEURS

Pour faire suite au décret N°2018-1186 du 19 décembre 2018, relatif aux défibrillateurs automatisés externes, il y a obligation dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) d'équiper la salle des fêtes de BOIS DE LA PIERRE d'un défibrillateur.

L'entreprise DUMONT SECURITE – 9 rue Lucien Rosengart 01506 AMBERIEU-EN-BUGEY - a transmis un devis pour un défibrillateur neuf en extérieur et un défibrillateur mobile. Cette dépense d'investissement s'élève à 3 753.92 € HT (TVA : 750.78 €) soit 4 504.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un défibrillateur neuf pour la salle des fêtes « Pierre CENA » et d'un défibrillateur mobile
- **RETIENT** le devis de la société DUMONT SECURITE – 9 rue Lucien Rosengart 01506 AMBERIEU-EN-BUGEY d'un montant de 3 753.92 euros HT (TVA : 750.78 €) soit 4 504.70 euros TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la mise en place de ce système et de signer tout avenant, toute convention ou documents et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat (DETR) pour financer ce projet.

Présents : 06 – Procurations : 03 - Votants : 09 – **POUR : 09** – Contre : 00 – Abstention : 00

DELIBERATION n° 2023-07-04 : CREATION DE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet ou non complet de prise de fonction, catégorie B ou C.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique, à savoir pour les communes de – de 1000 habitants pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Présents : 06 – Procurations : 03 - Votants : 09 – **POUR : 09** – Contre : 00 – Abstention : 00

CHOIX DU DEVIS POUR SIGNALÉTIQUE ET TRAVAUX (POOL ROUTIER)

Un budget "pool routier" géré par la Communauté de Communes du Volvestre (CCV) est disponible pour des travaux de voirie communale.

Il est nécessaire de recenser les besoins et de les transmettre à la CCV d'ici mi-décembre 2023.

PREPARATION REUNION PUBLIQUE PLU du 08 NOVEMBRE 2023 et REUNION PPA (Personnes Publiques Associées) du 17 novembre 2023

La réunion publique aura lieu le 08 novembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes « Pierre CENA ».

Présentation du cadre réglementaire, le PADD et le projet de PLU (projet de règlement, graphique zones urbaines, agricoles, naturelles, trames vertes, bleues etc....)

POINT ASSAINISSEMENT

Nous avons demandé au Tribunal Administratif la désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative aux zones d'assainissement de la commune.

L'enquête publique durera un mois et pourrait s'achever au plus tard fin janvier 2024.

NOEL A BOIS DE LA PIERRE

Le comité de fêtes propose un prestataire d'animation de Noël pour un montant de 900 à 1100 euros TTC pour le Noël des enfants. Le financement de cette animation est pris en charge par la mairie.

Présents : 06 – Procurations : 03 - Votants : 09 – **POUR : 09** – Contre : 00 – Abstention : 00

Un devis a été réalisé pour le panier des anciens. D'autres devis sont attendus avant de choisir.

QUESTION DIVERSE :

- Recensement du patrimoine de la voirie communale : Monsieur le Maire indique que la commune peut déclarer 1 km supplémentaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 16.

Le Maire,

